

AVANTAGES DIVERS en CECAZ* :

- **Participation à l'achat d'un véhicule neuf (électrique/hybride essence) :**
 - Prime unique de 500€ brut pour l'achat du véhicule y compris en LOA
 - 300€ brut pour l'installation de la solution de recharge

- **Frais transport public :** 70% la part patronale de prise en charge des frais de transport en commun même en l'absence de changement d'affectation ; elle sera de 100% dans le cadre de l'allongement de la distance domicile-lieu de travail lié à un changement d'affectation.

- **Participation à l'achat d'un vélo :**
 - 50% de la valeur du vélo dans la limite de 150€
 - 50% de la valeur du vélo-électrique dans la limite de 300€

- **CESU :**
 - Jusqu'à 1200€ avec 50% de prise en charge par l'employeur si on a un enfant de -12ans et/ou si on est reconnu travailleur handicapé et/ou si on a conjoint, ascendants ou descendants directs handicapés ou dépendants
 - Jusqu'à 2000€ avec 50% pris en charge par l'employeur si on a au moins 1 enfant de – de 4 ans au 1^{er} janvier de l'année

- **Médaille du travail :**
 - Argent 20 ans : 300€
 - Vermeil 30 ans : 400€
 - Or 35 ans :500€
 - Grand Or 40 ans : 600 €

*issus principalement de négociations annuelles obligatoires (NAO) ou d'accord